



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

**DELIBERATION N° 13**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 22 février 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, A.VALOT, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, M.DUBROCA, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : MA.THEBAUD (pouvoir à MJ ROQUES), M.EVENE (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), UA. DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), G.ELGART (pouvoir à P.ACEDO), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN).

Secrétaire de séance : Claire ORDONNES

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de remplacement des Ballons Fluorescents armoire AB.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

Il précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Remplacement Ballons Fluorescents 2017 " et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

– **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

**Objet : SDEPA -  
programme  
remplacement  
ballons fluorescents  
2017 - Secteur  
Poltizer- Affaire n°  
16BF028**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous-Préfecture  
de Bayonne  
le et de la publication  
le*

- **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- luminaires sur console (montant TTC)	0,00 €
- luminaires sur candélabres (montant TTC)	62 642,94 €
- Assistance MOA, MOE, Imprévus	6 264,30 €
- frais de gestion du SDEPA	2 871,13 €
TOTAL	<u>71 778,37 €</u>

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	15 500,00 €
- F.C.T.V.A.	11 303,54 €
- participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	42 103,70 €
- participation de la Commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	2 871,13 €
TOTAL	<u>71 778,37 €</u>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 6 mars 2017  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/03/2017